

UNIVERSITÉ DE MONCTON

95e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 8 avril 1989 h

Salon du Chancelier

Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Paul L. Bourque, président
 Daniel Bélanger
 Louis-Philippe Blanchard
 Léone Boudreau-Nelson
 Anne Church
 Claude Dionne
 Aubin Doiron
 Georgio Gaudet
 Gérald Goguen
 Fernand Landry
 Denis Laroche
 Paul Lavoie
 Dollard LeBlanc
 Lévesque
 Estelle Mongeau

PRÉSENTS

Bernard Nadeau
 Yvon Ouellette
 Anna Rail
 Monik Savoie
 Richard Savoie
 Laurier Thibault
 Paul-Émile Benoit, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité
 Gilles Long, secrétaire Lyne D.

EXCUSÉS: Yvan Bastien, Gérald Clavette, Marcel R. Comeau et Marcelle Fafard-Godbout

ABSENT: Édèse Bujold

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 3
2	MINUTE DE RECUEILLEMENT 3
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 3
4	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 3
5.	CORRESPONDANCE 3
6	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 3
7	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-881210 3
8	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL 4
	8.1 (9.31) Comparaisons des trois ententes collectives des professeurs et bibliothécaires 4
	8.2 (14.1) Complexe sportif régional d'Edmundston 4
	8.3 (14.2) Utilisation par la ville d'Edmundston des terrains du CUSLM 4
9	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-890217, ET CEX-890323 4

10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
10.1	CEX-890217	5
10.11	Département de chimie et biochimie.....,	5
10.12	Département d'apprentissage et enseignement.....	5
10.13	Congé sans rémunération..... ,	5
10.14	Marge de crédit	5
10.15	Comité de sélection, médaille d'honneur	6
10.2	CEX-890323	6
10.21	Convention collective ABPUM - U. de M.	6
10.22	Régime de rentes	7
10.23	Nominations: CUM	8
10.24	Congés sabbatiques au CUM	8
10.25	Congés d'études avec bourse au CUM.....	8
10.26	Congé sans solde au CUM	9
11.	CUS: PROMOTIONS	9
12.	BUDGETS 1989-1990	9
13.	RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (CCJ-890224)	11
14.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT SAC-890309.....	11
14.1	(12) Centre de recherche et de développement en éducation.....	11
14.2	(13) Centre de recherche sur les aliments	12
14.3	(16.11) Programme de doctorat en études françaises.....	14
15.	FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU RECTEUR	14
16.	MODIFICATION AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS: COMITÉ DES PROGRAMMES (ARTICLE 46)	16
17.	LA SOLLICITATION DE FONDS A L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	16
18.	RAPPORT DU RECTEUR	16
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DU CHANCELIER	18
20.	AFFAIRES NOUVELLES	19
21.	PROCHAINE RÉUNION	19
22.	CLÔTURE	19
	ANNEXES	20
	ANNEXE A: Comparaisons des trois ententes collectives des professeurs et bibliothécaires	21
	ANNEXE B: Convention collective ABPUM - U. de M	32
	ANNEXE C: Régime de rentes	43
	ANNEXE D: Modification aux Statuts et règlements: Comité des programmes (article 46)	44
	ANNEXE E: La sollicitation de fonds à l'Université de Moncton	47
	ANNEXE F: Rapport du Recteur	53

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 20. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: Lyne D. Lévesque et Denis Laroche. Les membres suivants se sont excusés: Yvan Bastien, Gérald Clavette, Marcel R. Comeau et Marcelle Fafard-Godbout.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres de se lever et d'observer une minute de recueillement.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.**4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre de Claude Dionne (1988 12 22) relative à la composition du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure. Monsieur le Secrétaire précise que cette lettre aurait dû être annexée au procès-verbal CEX-890217 avec la réponse.

5.2 Lettre de Gilles Long (1989 03 03) en réponse à la précédente. Cette lettre est à l'annexe A du procès-verbal CEX-890217.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01-CGV-890408

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Richard Savoie "Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté."

Vote Pour 19 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-881210

RÉSOLUTION 02-CGV-890408

Il est proposé par Anne Church et appuyé par Aubin Doiron "Que le procès-verbal CGV-881210 soit adopté."

Vote Pour 19 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1 (9.31) Comparaisons des trois ententes collectives des professeurs et bibliothécaires (Voir l'annexe A)

Louis Malenfant informe les membres que, suite à la résolution 24-CGV-881210, un tableau de comparaisons des trois ententes collectives des professeurs et bibliothécaires a été préparé et a été présenté au Comité exécutif.

Correction: À la page 26 du rapport on doit lire sous la colonne APCUS: "d) 20 ans d'ancienneté ouvrables" au lieu de d) 15 ans d'ancienneté ouvrables.

RÉSOLUTION 03-CGV-890408

Après discussion, il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Richard Savoie

"Que le rapport soit déposé et qu'il soit ramené à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

8.2 (14.1) Complexe sportif régional d'Edmundston

Normand Carrier explique que l'annonce a été faite par les ministres Bernard Valcourt, Roland Beaulieu et par le maire d'Edmundston Pius Bard. Les trois paliers gouvernementaux sont impliqués financièrement. Le financement est en place pour rencontrer tous les coûts. En décembre une résolution (31-CGV-881210) avait été adoptée avec trois conditions. La ville d'Edmundston est en train de préparer le document légal qui traduira le voeu du Conseil des gouverneurs. Dès que le document sera prêt, il sera envoyé à Monsieur Collette pour vérification avec le conseiller juridique.

8.3 (14.2) Utilisation par la ville d'Edmundston des terrains du CUSLM

Normand Carrier explique que la ville d'Edmundston a décidé d'utiliser les terrains de la ville pour les installations de la Foire brayonne. Donc c'est un dossier qui est clos.

Un membre félicite les gens de la région pour le travail accompli.
"C'est bon pour l'Université".

9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-890217 ET CEX-890323

RÉSOLUTION 04-CGV-890408

Il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par Yvon Ouellette

10.15 Comité de sélection, médaille d'honneur

RÉSOLUTION 09-CGV-890408

Il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par Yvon Ouellette

"Que Anna Rail et Laurier Thibault soient nommés audit Comité de sélection."

Vote Pour 19 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

10.2 CEX-890323

10.21 Convention collective ABPUM- U. de M. (Voir l'annexe B)

Le Comité exécutif, en vertu de l'autorité déléguée par le Conseil, a adopté la convention collective ABPUM -• U. de M. Monsieur Malenfant répond aux questions des membres lesquelles portent sur les sujets suivants:

Y a-t-il des conditions spécifiques que nous pouvons imposer, au cours d'une année sabbatique, au professeur déficient en langue française?

Y a-t-il eu des démarches récentes pour la mise sur pied d'un système d'évaluation professionnelle formative?

Pas depuis la signature de la convention collective. Il y a trois aspects à la question: l'évaluation, le perfectionnement et le problème de compétence. La nouvelle convention fournit aux doyens et directeurs une ligne directrice qu'ils n'avaient pas auparavant.

En 1988, l'on avait fixé un plafond qui a été respecté au CUS et au CUSLM. On tente d'améliorer la situation, mais d'un autre côté on creuse l'écart entre les salaires payés au CUS et au CUSLM d'une part, et le CUM d'autre part. Il y a deux poids deux mesures.

Il est difficile d'accepter une disparité dans les salaires pour des personnes qui font le même travail. Il faut trouver une formule qui permettra de rétrécir l'écart.

C'est une question historique. La Charte stipule que chaque centre a son propre budget.

Félicitations à Louis Malenfant et son équipe. Je déplore qu'on ait reçu le rapport avec certaines disparités. En 1988, on avait discuté d'un plafond. On a réussi à respecter ce plafond au CUS et au CUSLM, mais au CUM on creuse encore l'écart. On devrait faire tout ce qui est possible pour respecter le plafond.

Malenfant: Le commentaire est bien reçu. Le problème de négociation est complexe. Il y a le problème de financement dans chaque centre. Il y

a des plusieurs problèmes dont il faut tenir compte. On pourra en discuter à la prochaine réunion.

10.22 Régime de rentes (Voir l'annexe C)

Monsieur Malenfant explique les raisons pour ne pas donner suite. L'Université a pris un engagement au cours des années. La planification est plus facile si nous avons l'âge de la retraite. C'est une politique que nous avons. Une étude a été entreprise par l'AUCC et l'ACPU en novembre 1986. Sur 67, 61 universités ont l'âge normal de la retraite à 65 ans; 3 ont l'âge normal de la retraite à 67 ans et une a l'âge normal à 71 ans. Deux n'ont pas de critères. Cinq établissements mentionnent qu'ils peuvent prendre la retraite à un âge plus avancé que 65 ans.

Les deux régimes de rentes ont le même règlement. La demande est pour celle des professeurs de l'Université de Moncton. Ça comprend les administrateurs qui ont un contrat de professeur.

RÉSOLUTION 10-CGV-890408

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Louis-Philippe Blanchard

"Compte tenu des engagements que l'Université a pris depuis quelques années en anticipant la retraite de certains employés;

Compte tenu aussi du fait que cette clause n'est pas discriminatoire et tout à fait conforme à la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick;

Enfin, compte tenu du fait que la Charte canadienne des droits et libertés ne semble pas devoir s'appliquer au cas en l'espèce à l'Université de Moncton;

"Le Comité exécutif recommande au Conseil des gouverneurs de ne pas donner suite à la recommandation du Comité de retraite qui demandait «que l'âge normal de la retraite soit enlevé des règlements du régime»."

La loi parle de discrimination pour l'âge, mais elle précise qu'il n'y a pas discrimination s'il y a un régime de rentes qui spécifie l'âge normal de la retraite.

Je crois que toute disposition spécifiant l'âge de la retraite est discriminatoire. La Charte fédérale a toujours préséance. Mais je ne peux dire si le fait de préciser l'âge pour fins actuarielles va à l'encontre de ladite Charte.

À Mount Allison, l'on a un article abolissant l'âge de la retraite. Pourquoi pas nous?

Selon les avis reçus, les universités ne sont pas des institutions gouvernementales; donc elles ne tombent pas sous la coupe de la Charte des droits et libertés.

Soixante-cinq ans est l'âge qu'on devrait utiliser pour le calcul actuariel, mais non pour la retraite.

Le processus est que la CESPM fait des recommandations au Gouvernement. Ces montants ne sont pas connus, donc on ne peut présenter le budget.

Comme il n'y a pas de budget, qu'est-ce qui pousse l'Université à augmenter les frais de scolarité?

Nous avons préparé un projet de budget. Pour le CUM, il faut couper 5 millions dans les demandes reçues. Même en augmentant les droits de scolarité de 100\$, nous arriverions avec un déficit substantiel.

Nous payons quatre fois plus que les étudiants du Québec. Je considère qu'augmenter les droits de scolarité serait une erreur. Le message est clair, on demande un gel.

Lorsqu'on dit que les droits sont plus bas au Québec, c'est vrai. Toutefois l'on prend les droits de scolarité plus les frais de résidence, nous sommes plus bas qu'eux.

Depuis 1978, les frais ont augmenté de 145% et le taux d'inflation de 111%. C'est 34% de plus. C'est un fardeau que les étudiants ne peuvent supporter.

Pourquoi la recommandation de 5% de la CESPM n'est-elle pas suivie? Tout le monde dit que ça va excéder 100\$.

Avez-vous pris en considération les bourses qui sont remises aux étudiants à faible revenu et aux emplois possibles pour les étudiants ici? Deux millions sont accordés sous forme de bourses et de travail occasionnel. Nous avons également un fond de dépannage.

DÉJEUNER: 12 h 30 REPRISE:
13 h 55

Président: Nous sommes prêt à reprendre la discussion.

RÉSOLUTION 17-CGV-890408

Il est proposé par Claude Dionne et appuyé par Lyne D. Lévesque

"Que, lors de l'élaboration de son budget pour l'année financière 1989-1990, les frais de scolarité soient maintenus au plus bas montant possible, et s'ils devaient être augmentés, que cette augmentation ne soit pas supérieure à 75\$."

Si l'on accepte 75\$, on perd 125 000\$. On ne peut pas dépenser plus que l'on reçoit. Nous avons déjà coupé 5 000 000\$ et on arrive avec un déficit.

La qualité de notre formation va en souffrir. Nos propositions ne sont pas exagérées. Il est dommage de lier les mains de mon administration. Si c'est le désir du Conseil, on fera tout ce qui est possible. Je préférerais qu'on dépose la proposition.

PROPOSITION 18-CGV-890408

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Paul Lavoie

l'éducation et une collaboration plus efficace entre les chercheurs et chercheuses concernés;

"Que le Conseil se prononce en faveur de la création du Centre de recherche et de développement en éducation décrit dans le document soumis au Sénat;

Que, dans le cadre de sa mission déclarée (présentée aux pages 3 et 4 du document ci-joint), le Centre ait comme objectifs premiers la recherche et le développement c'est-à-dire l'avancement, le développement et l'évolution des connaissances en éducation d'une part et la formation continue en recherche et développement d'autre part;

Que les structures administratives du CRDE soient conformes aux directives approuvées à ce sujet par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs de l'Université dans le document intitulé «Politique relative à l'établissement et au fonctionnement des centres et instituts de recherche» (SAC-811112)."

AMENDEMENT,

PROPOSITION 21-CGV-890408

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Paul Lavoie

"Qu'on adopte cette proposition à condition que le Centre s'autofinance."

Après discussion, le proposeur et le secondeur retirent l'amendement.

Vote unanime ADOPTÉ.

14.2 (13) Centre de recherche sur les aliments

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche donne les explications.

RÉSOLUTION 22-CGV-890408

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Laurier Thibault

Étant donné qu'il existe une assurance raisonnable de subventions suffisantes, stables et régulières pour le Centre de recherche sur les alimentations (CRA) de sources extérieures telles l'Agence de promotion du Canada Atlantique (APECA), le Conseil national de recherche du Canada (CNRC), le ministère des Pêches et Océans et plusieurs sociétés du secteur privé (voir dernier paragraphe de la page 4 du document soumis au Sénat);

Attendu que le CRA rencontre les autres critères établis par le Sénat et le Conseil des gouverneurs pour la création d'un centre de recherche, soit:

- a) Le caractère pluridisciplinaire de la recherche envisagée;
- b) La nécessité d'identifier la mission et l'orientation de la recherche aux yeux des organismes de l'extérieur qui subventionnent la recherche;

c) La disponibilité des ressources humaines et matérielles suffisantes et le niveau valable d'activités de recherche;

d) La pertinence de la recherche envisagée; et

Étant donné qu'il n'est plus possible pour le CRA de continuer comme centre de recherche de l'Institut canadien de recherche en développement régional (ICRDR).

"Que le Conseil des gouverneurs accepte que le Centre de recherche sur les aliments, actuellement sous la responsabilité de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional, devienne officiellement le Centre de recherche sur les aliments de l'Université de Moncton;

Que ce Centre de recherche sur les aliments soit sous l'autorité immédiate de l'École de nutrition et d'études familiales;

Que le Centre ait comme objectifs premiers la recherche, le développement et l'évolution des connaissances en alimentation d'une part et la formation continue en recherche et développement d'autre part; et

Que les structures administratives du CRA soient calquées sur les directives du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs stipulées dans le document intitulé «Politique relative à l'établissement et au fonctionnement des centres et instituts de recherche» (SAC-811112)."

A-t-on considéré que ce Centre pourrait avoir un site au campus de Shippagan concernant l'apprêtage du poisson?

Cela pourrait être considéré et on veut le considérer. Le champ d'action n'est pas limité à une région. On pourrait avoir une participation plus directe des employés du CUS. Il y a eu des discussions, ils sont disposés à explorer de ce côté-là.

Est-ce que dans les objectifs, on favorise la création de programmes de 2e cycle?

Oui. Les étudiants s'intéressent à la recherche de même que les professeurs. Avec sa création, on encourage la collaboration entre professeurs chercheurs et étudiants chercheurs.

Ce Centre, il est important de l'avoir à l'Université de Moncton. Actuellement, cinq ou six objectifs sont dirigés vers les produits de la pêche. Ce Centre s'inscrit dans une dynamique du Nouveau-Brunswick. Le Conseil économique a demandé au Gouvernement de mettre sur pied un Centre de recherche sur les produits de la mer. En 1987, la SNA et la ville de Shippagan ont fait venir un expert qui a préparé un rapport. Il était d'accord pour ne pas mettre deux structures. L'aspect pratique devrait être dirigé là où est la ressource. Nous avons une excellence dans ce domaine. Ce Centre est un début. Il ne faut pas éliminer que la recherche se fasse dans notre région. Je sais que Soeur Auréa Cormier travaille avec les industries de chez nous. J'ai peur que l'industrie crée un Centre chez nous. Ce n'est pas ce qu'on veut. Il faudra savoir ce qu'on fait à l'Université.

Du côté pratique, les usines sont toutes à Shippagan. Dans cinq ans, on aura encore la pagaille. Il doit y avoir moyen d'intégrer tout cela.

Au point de vue recherche, les installations sont plus au CUM. Au niveau de la planification, il faut penser aux deux campus et travailler ensemble. Cela éviterait la concurrence malsaine.

C'est un problème de ressources. Les ressources que possèdent l'Université sont concentrées à l'ENEF. Si on lui fait prendre des bouchées trop grandes, le Centre s'étouffera. Si on voulait forcer un développement trop rapide, on risquerait de tout perdre. En créant ce Centre, on rend l'unité plus visible. Il y a possibilité d'aller chercher d'autres fonds.

Vote unanime ADOPTÉ.

14.3 (16.11) Programme de doctorat en études françaises

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique. Il s'agit d'un programme qui apparaît dans le plan triennal depuis quelques années.

PROPOSITION 23-CGV-890408

Il est proposé par Leone Boudreau-Nelson et appuyé par Dollard LeBlanc

"Que le Conseil des gouverneurs adopte le programme de doctorat en études françaises."

Quatre universités sont autorisées à donner des programmes de 3e cycle: Dalhousie, UNB, TUNS et l'Université de Moncton. Le 3e cycle en français, une seule l'offre et c'est Dalhousie.

On devrait différer la décision pour aller avec l'étude du budget.

Si on retarde, il faudra reporter la date de départ du programme à janvier ou septembre 1990.

RÉSOLUTION 24-CGV-890408

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Richard Savoie

"Que la décision sur la proposition précédente soit différée."

Vote unanime ADOPTÉ.

PAUSE: 15 h 50
REPRISE: 14 h 8

15. FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU RECTEUR

Le Secrétaire général explique qu'il s'agit de nommer trois membres dont un professeur. Les membres du Sénat sont nommés; il s'agit de Simone Rainville et d'Yvon Fontaine. L'étudiant sera nommé en juin. L'administrateur qui a été nommé au Comité est Normand Carrier. Comme procédure on peut se baser sur la règle générale numéro 6 qui dit: «Les présidents(es) inviteront les organismes qui délèguent des membres aux

comités consultatifs de sélection de voir à la représentation équitable d'hommes et de femmes». On pourrait commencer par nommer le professeur.

RÉSOLUTION 25-CGV-890408

Il est proposé par Richard Savoie et appuyé par Yvon Ouellette

"Que Bernard Nadeau soit nommé au Comité consultatif de sélection du recteur."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de Bernard Nadeau au Comité consultatif de sélection du recteur.

Compte tenu du fait qu'il y a des efforts d'équitabilité et par la force des choses, on devrait nommer deux femmes.

RÉSOLUTION 26-CGV-890408

Il est proposé par Anna Rail et appuyé par Claude Dionne

"Que Anne Church soit nommée au Comité consultatif de sélection du recteur."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de Anne Church au Comité consultatif de sélection du recteur.

RÉSOLUTION 27-CGV-890408

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Anna Rail

"Que Marcelle Fafard-Godbout soit nommée au Comité consultatif de sélection du recteur."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de Marcelle Fafard-Godbout au Comité consultatif de sélection du recteur.

Monsieur le Président précise que Monsieur Blanchard s'est absenté parce qu'il n'a pas exclu la possibilité de se présenter.

Est-ce que l'âge de la retraite prévaut comme pour les professeurs?

Une résolution de 1981 précise que l'âge de la retraite est de 65 ans; après on peut retenir les services de quelqu'un pour un travail à temps partiel.

À titre de Président, je communiquerai avec les membres et on discutera de la procédure.

Il se dit satisfait des ententes collectives qui ont été signées, le climat était positif. Il invite ses collègues à faire un bref rapport.

Vice-recteur à l'administration

Monsieur Collette explique qu'à la fin de cette année fiscale, le CUS devrait arriver avec un surplus de 15 à 20 000\$; le CUSLM avec un surplus de 60 000\$ et au CUM, un déficit de 100 000\$.

Le Comité du fonds de développement suggère d'avoir une carte d'affinité avec MasterCard. La carte serait émise avec le logo de l'Université de Moncton. Visuellement, on verrait l'Université. Elle serait offerte aux anciens et aux membres du Conseil. Il n'y aurait pas de frais pour la première année et 12\$ par année pour les années subséquentes. Un des avantages financiers serait de recevoir 3\$ pour chacune des cartes renouvelées. Il s'agirait d'une entente de 5 ans. Cela donnerait des retombées économiques de 20 à 30 000\$. Il n'y a pas de risque financier pour l'Université.

Environnement Canada nous a approché pour venir s'installer sur le Campus. Nous sommes en discussion avec eux. On y voit plusieurs avantages. Il serait en annexe de l'Édifice Rémi-Rossignol. On a approché la Province du Nouveau-Brunswick et il est possible qu'ils se déplacent aussi. Il y a possibilité de regrouper des personnes intéressées à l'environnement. Dans 4 à 6 semaines, il y aura des développements.

RÉSOLUTION 30-CGV-890408

Après discussion, il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le Comité exécutif fasse l'étude de ce qui a été dit à propos de la carte MasterCard et qu'on revienne à la prochaine réunion."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le projet que nous caressons, c'est le projet d'un Centre de recherche en traductique. Il s'agit d'un projet de la Faculté des sciences et de génie. Les suites: c'est que nous avons eu une entente cadre avec Lexitech. Il est nécessaire de mettre sur pied un centre pour le secteur privé. Au Comité exécutif, on a dit qu'on a fait parvenir la demande à l'APECA. C'est de cela que nous avons parlé ce midi avec Monsieur Marcel Masse. Nous aurions une contribution du ministère des Communications. Aux dernières nouvelles, l'APECA a fait une contre-proposition. Ils vont faire une étude de faisabilité et ils sont prêts à payer cette étude. Nous sommes en train de considérer cette possibilité.

Vice-recteur du Centre universitaire de Shippagan

Jean-Guy Rioux explique qu'il y a un projet pilote avec l'Université de Moncton qui a été présenté à l'APECA. Il s'agit d'un projet conjoint avec le CUS, le Centre marin et l'Université de Moncton. Nous avons eu la

confirmation du projet et il est approuvé pour deux ans. Il s'agit d'un projet sur l'écloserie des huîtres. Cela permet à l'Université de Moncton de signer une entente cadre avec le ministère des Pêches.

Le CUS a un projet d'échange avec la Mauritanie. Il permettra l'échange de professeurs. Il s'agit d'un projet intéressant qui ne représente pas une somme considérable.

Nous sommes en train de faire l'étude d'un programme de bureautique avec l'aide de Monsieur George Wybouw. Avec le Président de NBTel, nous avons présenté le projet au Centre informatisé du travail. NBTel étudie cette possibilité.

Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes

Si le Conseil est d'accord, un rapport sera fait en juin.

Vice-recteur du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet Rien à ajouter.

Secrétaire général

Les derniers chiffres montraient que nous étions en avance de 142 dans le nombre de demandes d'admission pour l'ensemble de l'Université. Le nombre de ceux qui ont confirmé est de 667 comparativement à 677 l'an dernier. Il ne faut pas s'attendre à des augmentations importantes. Il nous faut défendre nos territoires. Des efforts sont faits dans les polyvalentes du Québec. Ce n'est pas facile d'attirer les étudiants. Même si le nombre d'étudiants décline dans les écoles secondaires, nous nous maintenons.

Avec toutes ces ententes, pourrait-on avoir un document qui nous donnerait une idée d'ensemble de ce qu'est l'institution en 1989? À quoi on a l'air? Comment la visualiser?

Une demande semblable a déjà été formulée. À la prochaine réunion annuelle on devrait avoir un document.

19. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DU CHANCELIER

Monsieur le Président rappelle que le Conseil avait nommé un Comité de sélection formé des membres du Comité exécutif. Le Comité a reçu douze suggestions. Il s'est réuni le 14 mars dernier.

Le Comité recommande à l'unanimité Madame Antonine Maillet comme prochain chancelier de l'Université de Moncton.

RÉSOLUTION 31-CGV-890408

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Paul Lavoie
 "Que Madame Antonine Maillet soit nommée chancelier de l'Université de Moncton."

Président: J'ai pressenti Madame Maillet et elle serait contente d'accepter.

Vote unanime ADOPTÉ.

Applaudissements.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune rubrique.

21. PROCHAINE RÉUNION

Est-ce qu'il y aura une réunion pour l'étude du budget?

Président: Il y a deux semaines de consultation; on va refaire l'exercice. Ce ne serait pas avant deux semaines. Il y aura une réunion spéciale pour le budget.

Le vendredi 5 mai, à 15 h, il y aura l'installation du Chancelier. Des invitations vous seront envoyées. Madame Maillet a un agenda chargé pour les prochaines semaines. Cette date faisait son affaire. S'il devait y avoir une réunion spéciale, elle pourrait avoir lieu le 6 mai.

La prochaine réunion régulière du Conseil des gouverneurs aura lieu le 10 juin au CUS.

22. CLÔTURE

RÉSOLUTION 32-CGV-890408

Il est proposé par Daniel Bélanger

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 17 h 30.

Contresigné le _____

Paul L. Bourque, président

Gilles Long, secrétaire